

Annexe III Organisation des enseignements

Période de formation en lycée	Horaires annuels		Horaire hebdomadaire
	1ère année 28 semaines	2ème année 25 semaines	
Domaine A 1 : Formation professionnelle et technologique			
- Enseignement professionnel	392 (28 + 364) (a)	350 (25 + 325) (a)	14 (1 + 13) (a)
- Mathématiques, physique-chimie	84 (56 + 28) (b)	75 (50 + 25) (b)	3 (1 + 2) (b)
- Économie-gestion	28	25 (d)	1
Domaine A 2			
- Français, histoire-géographie-éducation civique	112 (84 + 28)	100 (75 + 20)	4 (3 + 1) (c)
- Langue vivante	56	50	2
Domaine A 3 : Enseignements artistiques			
- Culture artistique	56	50	2
- Arts appliqués	112	100	4 (0 + 4) (e)
Domaine A 4 : Éducation physique et sportive	56	50	2
Total	896	800	32
Période de formation en milieu professionnel :	12 semaines sur 2 années		

(a) Le premier chiffre de la parenthèse correspond à une heure de technologie, le deuxième chiffre correspond à des activités d'atelier en groupe.

(b) Le premier chiffre figurant dans la parenthèse correspond à l'heure de mathématiques, le deuxième chiffre correspond à la physique-chimie (1 heure classe entière + 1 heure dédoublée).

(c) le dédoublement d'une heure porte uniquement sur l'enseignement du français.

(d) La moitié de l'horaire de seconde année est consacrée à la gestion de fabrication et est assurée par un enseignant du domaine professionnel en liaison avec un enseignant d'économie-gestion.

(e) Le deuxième chiffre figurant entre parenthèses correspond au dédoublement de la classe.